

TYPE DE POLITIQUE : Ressources humaines	N° 401
TITRE DE LA POLITIQUE : Embauche du personnel	
Adoptée : le 5 décembre 2010 Révisée : le 6 mai 2023	Page 1 de 2

VÉRIFICATION

MÉTHODE : Rapport de la direction générale

FRÉQUENCE : Chaque réunion régulière du Conseil

PRÉAMBULE :

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) n'a qu'un seul employé direct : la direction générale. Au moment de l'embauche d'une direction générale, les membres élus du Conseil doivent former un comité qui sera responsable de l'embauche de la direction générale. Les membres du comité de sélection feront la sélection des candidats et déposeront une recommandation au Conseil. Ce sont les membres du Conseil qui confirmeront, par résolution, l'embauche de la direction générale.

Le but principal de cette politique d'embauche du CSAP est d'assurer l'embauche du personnel enseignant et de soutien répondant le mieux aux exigences requises du poste à doter et à la mission du CSAP. En ce sens, tous les efforts possibles seront faits pour trouver des spécialistes dans les matières qui l'exigent (ex : éducation physique).

PRINCIPES :

La présente politique repose sur trois principes d'embauche :

- Les décisions sur la sélection, le recrutement, et l'embauche du personnel seront justes et « sans préjudice ».
- Le recrutement, la sélection, et l'embauche seront conformes aux conventions syndicales et aux conditions d'emploi du personnel permanent non-syndiqué.
- Le processus d'embauche doit respecter les politiques, l'équité raciale, les droits humains et les mesures anti discriminatoires en faveur des minorités.

POLITIQUE

Conformément à l'Article 64 (2)(l) de la *Loi sur l'Éducation (CSAP)* la responsabilité d'embauche du personnel au sein du CSAP relève du Conseil.

Le Conseil confie la tâche de l'embauche du personnel au sein du CSAP à la direction générale qui assurera l'élaboration d'un processus d'embauche équitable qui définira les besoins et le processus de sélection.

TYPE DE LA POLITIQUE : Ressources humaines TITRE DE LA POLITIQUE : Embauche du personnel	N° 401
	Page 2 de 2

Un comité de sélection devra être mis sur pied.

Par la suite, le comité aura à suivre les étapes suivantes du processus d'embauche :

1. La présélection ;
2. La sélection ;
3. L'entrevue ;
4. Les évaluations, y inclus l'évaluation des compétences écrites et orales en français ;
5. La prise de références.

Selon les résultats de l'entrevue, des évaluations, et de la prise de références, une recommandation sera remise à la direction générale pour son approbation finale. La direction générale déposera un rapport des activités des ressources humaines, y compris toutes les embauches approuvées, à chaque réunion régulière du Conseil.
